



SÉANCE DU 02 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à 20h 00, le Conseil Municipal de la Commune de BRION-PRÈS-THOUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DECHEREUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil : 24/06/2026

Étaient présents :

M. DÉCHEREUX Thierry - M. GOURIN Jean-Yves - Mme LANDAIS Sindy - M. DIACRE Jacky - Mme NOGUES Pauline - M. BORÉ Richard - Mme BRÉGER Christelle - M. BÉRITAULT Jérôme - Mme BOTTIER Nelly - Mme ALFANO Margot - Mme BÂCHET Sandrine - BAIN Jérôme - Mme DELANGE Nathalie - M. BREGER Mickaël

Était absent : M. SCHMITT Tony (excusé)

Secrétaire de séance : Mme Nelly BOTTIER

1) PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

les procès-verbaux du 21 mai 2026 et du 05 juin 2026 sont adoptés à l'unanimité.

02 07 DEL01 RENOUVELLEMENT ADHÉSION CELLULE PRÉVENTION

La création d'un Pôle prévention hygiène et sécurité à l'échelle communautaire a été validée par délibération du conseil communautaire le 18 décembre 2008.

La mise en place d'un tel dispositif mutualisé permet de répondre aux exigences législatives et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité.

Le rôle du conseiller en prévention est précisé dans la convention jointe.

Il est proposé que chacune des collectivités adhérentes abonde financièrement au dispositif au prorata du nombre d'agents constatés à la nomenclature le 1er janvier de l'année en cours.

Un titre de recettes sera donc établi par la Communauté de Communes du Thouarsais en début de chaque année.

Le renouvellement de la convention est prévu pour trois années (2026-2027-2028).

Le Conseil Municipal à :

- Approuver la décision ci-dessus - Autoriser le Maire à accomplir les formalités nécessaires à cet effet et à signer la convention ;

02 07 DEL02 VALIDATION PPMS (PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ) UNIFIÉ ÉCOLE BRION-PRÈS-THOUE

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité, le plan particulier de mise en sécurité unifié 2026 de l'école primaire de Brion-Près-Thouet.





02 07 DEL03 MANIFESTATION DU 14 JUILLET 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le tarif du repas du 14 juillet comme suit :

- 15€ le repas à partir de douze ans et gratuit pour les moins de douze ans
- Le chèque sera l'unique mode de règlement accepté.

02 07 DEL04 LOYER MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que les travaux de la MAM sont terminés, que l'activité des assistantes maternelles débute au 1^{er} septembre 2026, qu'il est donc essentiel de mettre en place un contrat de location.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°15_07_DELo2 en date du 15 Juillet 2024 décidant d'affecter la Maison des Assistantes Maternelles au domaine public de la commune ;

Considérant que dans le cadre de l'occupation d'un bâtiment du domaine public, il est obligatoire de mettre en place une convention d'occupation du domaine public moyennant le versement d'une redevance mensuelle ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Mettre en place une convention d'occupation du domaine public
- fixer la redevance à 650 euros charges non comprises payable à terme échu auprès du Service de Gestion Comptable à Thouars. Le montant de la redevance sera révisé annuellement à la date d'anniversaire du début de la convention conformément aux variations de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE. Il sera indexé à la hausse comme à la baisse en fonction de la variation de l'indice de l'année précédente.
- demander un dépôt de garantie correspondant au montant de la redevance mensuelle soit 650 €
- donne le pouvoir au Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne l'exécution de cette décision.

02 07 DEL05 TARIF CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée délibérante :

notre fournisseur des repas cantine Prévoit une augmentation de 7% de ses tarifs actuels ainsi pour pallier à cette hausse, nous devons réévaluer le prix du repas à parti de septembre prochain.

Après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité de réévaluer les tarifs de la cantine, dès le 1^{er} Septembre 2026, comme suit :

- **3.80 €** pour les enfants de BRION-PRÈS-THOUE et de SAINT-CYR-LA-LANDE
- **4.30 €** pour les enfants des autres communes et des enseignantes





6) QUESTIONS ET DIVERS

- COMMISSIONS INTERCOMMUNALES :

Quatre commissions proposées par la Communauté de Communes du Thouarsais sur la base de volontariat uniquement :

- **N°1 = Aménagement, économie, tourisme, eau, transition écologique**
✓ Madame Nathalie DELANGE
- **N°2 = Action sociale, jeunesse, sport, culture**
✓ Monsieur Richard BORÉ
- **N°3 = Ressources et administration générale**
✓ Monsieur Michaël BRÉGER
- **N°4 = Grands projets ressources techniques**
✓ Madame Sandrine BÂCHET

- **CANTINE** : actuellement gérer via une régie par la vente de tickets (vert ou jaune) avec trois possibilités de paiement (chèque, espèces ou carte bancaire). Le règlement par chèque est devenu problématique au niveau national, par conséquent, le service de gestion comptable nous suggère de mettre en place un autre moyen de paiement plus moderne. Le prélèvement pourrait être cette solution et ainsi faciliter nos usagers mais celui-ci mettra fin à la vente des tickets pour laisser place à la facturation. L'assemblée délibérante propose d'y réfléchir et d'ajourner ce point lors d'un prochain conseil municipal.

- ENTRETIEN VOIRIE:

- Mme BREGER C. sollicite une intervention de la commune pour l'impasse du Villier.
- M BORE R. interroge sur la réparation des routes suite à la canicule. Réponse : la commune fera le nécessaire après la période estivale.

- **LOTISSEMENT LES CALADES** : DIACRE J. demande des nouvelles concernant les travaux. Réponse : chantier en cours.

- **DISPOSITIF ARGENT DE POCHE** : recrutement de 8 jeunes maximums.

- ENTRETIEN BÂTIMENT :

- Lasure vestiaire foot
- peinture bureau d'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Prochaine réunion : le 17/09/2026 à 20h00

Le Président de la séance,
Thierry DECHEREUX

La secrétaire de séance,
Nelly BOTTIER

